

Déclaration liminaire

Madame la ministre,

Au lendemain de la journée de mobilisation intersyndicale du 29 septembre et des manifestations qui ont réuni 250.000 personnes dans toute la France, le gouvernement doit entendre la colère des salariés, et notamment des agents de l'ESR.

Plusieurs organisations vous ont interpellée à plusieurs reprises sur le financement des établissements publics dont vous avez la charge (établissements, organismes, CROUS).

Trois points nous semblent primordiaux :

1) **Manque de postes** : dans ce contexte d'augmentation drastique du nombre d'étudiants depuis 10 ans, il manque du personnel et des locaux pour assurer les missions. Nous le disons et répétons depuis des années. Les conséquences sont maintenant connues : dégradation des conditions d'études et des conditions de travail. Nous sommes arrivés près du point de rupture. Pourtant, le service public de l'ESR est l'avenir de la société : il mérite un investissement massif. Nous réclamons un plan massif et pluriannuel de recrutement de personnels titulaires.

2) **la question salariale** reste brûlante, malgré les quelques mesures de la LPR, dont certaines ont individualisé les rémunérations et d'autres sont déjà mangées par l'inflation (6% en 1 an). Rappelons que le quasi-gel du point d'indice a provoqué une perte de pouvoir d'achat du traitement indiciaire de 20 à 25% depuis 2000. L'inflation qui s'envole aggrave encore la situation depuis 1,5 an : pour comparaison, le SMIC a été augmenté de 8% depuis le 1er janvier 2021 sans aucun coup de pouce gouvernemental. Nous réclamons encore et toujours une augmentation massive du point d'indice et son indexation sur le coût de la vie rétroactive au 1er janvier 2022.

Nous réclamons que les financements des augmentations salariales de 3,5 % pour le personnels de l'ESR soient prises en charge par l'État. En effet, Bercy demande aux établissements d'assumer cette dépense seuls, sans rallonge budgétaire pour l'année 2022. Ce faisant, **l'État oblige les établissements à faire d'autres économies sur les dos des agents** et au prix d'une dégradation du fonctionnement des services et des laboratoires. Cette charge supplémentaire portant sur 6 mois s'évalue à 250 millions d'€ en 2022 (45 millions d'€ pour le seul CNRS), alors que les établissements sont déjà saignés par des années d'austérité et illustre l'abandon du secteur de l'éducation et de la recherche. La CGT a envoyé hier un courrier au ministre de la fonction publique Monsieur Guerini à ce sujet, lui demandant de corriger au plus vite cette injustice qui de fait place les fonctionnaires de l'ESR au niveau de sous-fonctionnaires de l'État, car celui-ci s'exonère de la prise en charge de l'augmentation de leurs salaires.

Toujours, sur le thème salarial, nous vous demandons de nous expliquer pourquoi la partie C3 du RIPEC initialement budgétée pour être versée rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2022, sera en réalité mise en paiement seulement à partir du mois de Septembre. Pouvez-vous nous dire quelle sera le devenir de la provision budgétaire prévue à cet effet ?

3) **Le chauffage** : Dans ce contexte d'augmentation considérable des coûts, la question du chauffage des universités, organismes de recherche, laboratoires, bibliothèques et services, la question du maintien des activités de recherche et d'enseignement sont posées.

Sans ces financements (3,5% et coût de fonctionnement cet hiver), les établissements vont à nouveau chercher à mettre en place des mesures insupportables : gel des recrutements ? Fermetures de site et télétravail imposé ? Baisse du chauffage drastique ? Mise en place du téléenseignement qui renvoie étudiants et personnels chez eux ? Arrêt de missions de recherche ?

...

C'est pourquoi nous proposons une motion/avis du CT-MESR sur ces 2 points.

L'actualité c'est aussi :

4) le Projet de Loi de Finances : Le PLF adopté par le conseil des ministres est relativement sans surprise puisqu'il s'inscrit dans l'objectif des 3% du pacte de stabilité et la poursuite de la réduction des moyens. Alors que la recherche et l'enseignement supérieur sont des ressources fondamentales pour faire face à l'ensemble des défis que présentent les crises contemporaines, qu'elles soient sanitaires, écologiques ou sociales le budget de l'université avec une hausse en trompe l'œil de 1,1 milliard d'euros, pour l'Enseignement supérieur n'est pas suffisant eu égard à l'inflation et les 34 000 nouveaux étudiants, la nécessité de rénover le bâti... Le budget de la recherche n'est pas davantage à la hauteur. Parallèlement, le coût moyen par étudiant pour l'État a baissé de près de 8% et le nombre de postes d'EC ouverts au concours de 46%. Le projet de budget prévoit notamment **500 millions d'euros** pour compenser le point d'indice aux établissements d'enseignement et de recherche et au Cnous ce qui est insuffisant. Une fois encore, le budget présenté est en total décalage avec la situation réelle des établissements c'est plus de 2 milliards qui sont nécessaires, la construction de 10 universités, le recrutement de 7500 agent-s titulaires dès maintenant et d'au moins 6000 agent-es titulaires toutes catégories confondues par an sur les 10 prochaines années pour remédier au sous-encadrement, mettre fin aux contrats précaires et permettre le déroulement des carrières de toutes et tous.

Au-delà des déclarations, il faut des actes et pour le moins, c'est largement insuffisant.

5) Rentrée à l'université Sorbonne Nouvelle (ex université Paris 3)

Nous devons également vous alerter sur la situation à l'université Paris 3 (Sorbonne Nouvelle) et les conditions désastreuses de la rentrée dans cet établissement : nouveaux locaux qui ne permettent pas d'accueillir tous les étudiants et personnels, locaux pas encore finis et présentant même des dangers (cf. dalle métallique qui est tombée du plafond, faisant heureusement aucun blessé)... ce qui a amené la direction à retarder la rentrée, à louer des locaux à La Défense pour certains cours et à passer à distance les cours du Bureau des Enseignements Transversaux (20% des cours).

Nous tenons à vous alerter sur ces sujets, mais aussi sur la gestion du personnel : il y a non seulement un épuisement général qui est reconnu par l'Inspection générale, mais une organisation délétère du travail qui nuit au personnel. Cela n'a pas changé depuis la visite de l'Inspection générale.

Citons un extrait de l'avis du 12 juillet du CHS-CT MESR

"La mainmise de l'administration sur la politique de l'établissement montre ses limites et place de facto l'université dans une situation dangereuse pour sa pérennité et la réalisation de ses missions de service public. En dépit des différents rapports et interventions des mois précédents, la gouvernance de la Sorbonne Nouvelle n'a pas pris la pleine mesure de la situation. En conséquence, celle-ci continue de se dégrader. Les comportements ayant un impact négatif sur la santé des personnels continuent à s'exercer et, à présent, c'est la rentrée universitaire 2022-2023 qui risque d'être compromise, conséquence d'événements non pris en compte depuis des années, malgré les alertes du CHSCT de l'USN, et qui sont mal maîtrisés par la présidence. [...] Le CHSCT du ministère de l'ESR demande que des mesures soient prises immédiatement pour qu'un changement de l'organisation du travail à l'université de la Sorbonne Nouvelle ait lieu dès la rentrée. [...] Le CHSCT du MESR demande à Madame la ministre de prendre ses responsabilités."

Force est de constater la pertinence de cet avis. Nous vous demandons d'intervenir immédiatement.

6) les retraites : S'agissant de la retraite, nous réaffirmons notre totale opposition à un nouveau recul de l'âge de départ ou allongement des annuités nécessaires à une retraite à taux plein quelles qu'en soient les modalités.

Un avis est proposé au vote pour ce CT-MESR

7) Délégations régionales Paris et Normandie du CNRS

La substitution deux formations spécialisées au niveau des délégations régionales Normandie et Paris-Michel-Ange en une seule présente dans l'annexe 4 portant sur le CSA et les formations spécialisées serait passée à la trappe sans la vigilance de la FERC-CGT. En effet la FERC-CGT a envoyé un recours gracieux à la ministre de l'ESR pour exposer les pratiques peu conformes des RH du ministère. Les droits s'usent lorsqu'on ne les fait pas valoir. Les services RH du ministère ne doivent pas occulter les prérogatives du CT-MESR. La ministre a reconnu le bien fondé de notre requête en demandant que l'annexe 4 portant sur le CSA et les formations spécialisées soit à nouveau présentée à ce CT-MESR. Nous aurons l'occasion de discuter du fond de ce dossier lors de cette séance mais il était important ici de faire un point sur la forme et la présence de ce sujet à l'ODJ de ce CTMESR.

Un avis est proposé au vote pour ce CT-MESR